

Clamart, le 19 mars 2008

Cher(e) Collègue,

Tout d'abord bravo pour votre élection en tant que Maire.

Votre commune est adhérente du SEDIF, le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France.

Chacune des 146 communes du SEDIF va désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au comité syndical qui aura à choisir le bureau et, dans quelques mois, le mode de délégation de la gestion de l'eau.

Aujourd'hui, M. André Santini, Secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et Maire d'Issy-les-Moulineaux, qui est Président du SEDIF depuis 1983, pèse de tout son poids pour que le contrat reste entre les mains du privé (la délégation au privé date de 1923...). Pourtant, la Cour des Comptes et les associations de consommateurs dénoncent cette situation.

Nous pensons qu'il y a maintenant une occasion historique de basculer vers une gestion publique de l'eau. La ville de Paris a pris la même position et il nous semble aussi essentiel de pouvoir mutualiser la gestion de l'eau au niveau de l'Ile-de-France. La désignation des délégués de chaque commune est donc un enjeu important car chaque voix va compter.

Il faut s'assurer que les délégués aient bien le mandat de travailler au sein du SEDIF pour la mise en régie publique de la gestion de l'eau. Il ne s'agit pas ici d'un choix idéologique mais de la défense de l'intérêt général et même d'une décision de bon sens.

Nous comptons sur l'implication des maires pour faire en sorte que nous prenions la bonne décision pour une gestion publique de l'eau.

Bien à vous,

Christian Métairie
Pdt de la Communauté
d'Agglomération du Val de Bièvre

Philippe Kaltenbach
Maire de Clamart
Président de la Communauté
d'Agglomération Sud de Seine

Dominique Voynet
Maire de Montreuil

François Lamy
Maire de Palaiseau

Patrick Braouezec
Pdt de la Communauté
d'Agglomération Plaine Commune

Philippe Laurent
Maire de Sceaux